

Atelier n°4

« Exploiter, valoriser et préserver les ressources naturelles et patrimoniales »

Comité technique agenda 21

Compte rendu réunion du mercredi 18 mars 2015

| Présents | Absents excusés | Secrétaire de séance |
|--|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Fred PERROT• Michel COADOUR• Youenn ROSMORDUC• Christophe CALVARIN• Kevin GUIMARD• Michel PLUCINSKI• Patrick DUBOIS• Manon FILY | <ul style="list-style-type: none">• Marc PASQUALINI• Denis LE BLAYO | <ul style="list-style-type: none">• François LE HUBY |

L'atelier 4 « Exploiter, valoriser et préserver les ressources naturelles et patrimoniales » du Comité technique agenda 21 de la CC de l'Aulne Maritime s'est réuni le mercredi 17 mars 2015 pour discuter de la filière bois (énergie et construction) et d'une éventuelle recyclerie.

PARTIE 1. Le recyclage des déchets

Recycler les déchets permet de les revaloriser et parfois même de leur donner une seconde vie. Le réemploi (ou réusage) se développe progressivement. Il correspond au principe de développement durable puisqu'il permet de préserver l'environnement, d'offrir des biens abordables à tous types de ménages et de développer une nouvelle activité économique qui créera de l'emploi local. Existe-t-il cependant du potentiel pour mettre en place une recyclerie sur la CC Aulne Maritime ?

1. Une recyclerie en Aulne Maritime ?

La question de la mise en place d'une recyclerie en Aulne Maritime se pose. Patrick DUBOIS, responsable du pôle environnement et déchets à la Communauté de communes de l'Aulne Maritime est donc intervenu à ce sujet.

Il semblerait que le volume de déchets « revalorisables » (électroménagers, meubles, vêtements, etc.) déposé en déchetterie soit à l'heure actuelle insuffisant pour être réellement exploitable dans le cadre d'une recyclerie. Néanmoins, il n'est pas exclu que ces déchets soient stockés temporairement dans une benne, avant de trouver preneur. Plusieurs questions méritent tout de même que l'on se penche sur le sujet : combien cette activité rapporterait-elle à la CCAM ? Combien coûterait-elle ? Combien d'emplois pourrait-elle créer ? Ou combien de personnes permettrait-elle de réintégrer (si partenariat avec un ESAT¹) ? Quelles seraient les retombées économiques d'un tel projet (création ou suppression d'emplois, de valeur ajoutée, d'activités) ? Quelle image véhiculerait-elle ?

¹ ESAT = Etablissements et Services d'Aide par le Travail

A défaut de pouvoir avoir une recyclerie en Aulne Maritime, les membres de l'atelier se demandent également s'il ne pourrait pas être intéressant d'être une antenne de stockage de déchets revalorisables et ainsi de développer des partenariats avec des structures déjà existantes comme la recyclerie de Crozon², Cellaouate³, Yprema⁴, la Croix rouge, ou même des brocantes.

Organiser des événements type « bourse aux meubles » ou « bourse aux vêtements » peut aussi être envisagé.

Autre option : faire de la communication autour d'un éventuel projet de recyclerie en Aulne Maritime et de voir si une association se manifeste pour porter réellement le projet. La CCAM pourrait alors l'accompagner dans ses démarches. Dans les faits, si une CC peut porter un tel projet, c'est presque systématiquement une association qui est en charge de la gestion de la ressourcerie⁵. Il existe d'ailleurs un « réseau des ressourceries » pour accompagner leur mise en œuvre⁶.

A noter que la position carrefour de l'Aulne Maritime pourrait lui permettre d'être une plateforme stratégique de stockage de déchets à revaloriser, voire d'être un point de vente mutualisé optimal.

2. Valoriser d'autres matériaux

Les membres de l'atelier 4 ont aussi discuté des autres matériaux qu'il serait possible de recycler. En plus des meubles et de l'électroménager, les cartons, le polystyrène, les branchages et les déchets verts peuvent aussi être revalorisés (ex : meubles en carton).

- ↳ Se rapprocher du Super U pour envisager une mutualisation de la presse à carton ?
- ↳ Se rapprocher de la CCPC qui fait des pains de polystyrène ?
- ↳ Se rapprocher du lycée des métiers de Pleyben propriétaire d'une machine qui valorise les déchets de bois ?

L'installation d'une benne dans la déchetterie communautaire dédiée à la récupération de branchages a aussi été évoquée. En effet, périodiquement, le volume des déchets « branchage » évolue puisque les agriculteurs taillent leurs talus (période de trois mois). Le « brûlage » étant interdit, comment peut-on se réapproprier ce bois et l'utiliser à bonne escient ? L'éventualité d'une plateforme mutualisée de stockage et de broyage du bois (pour vente de bois buche à calibrer, paillage, pellets, etc.) entre la CC et les entreprises (exemple : pizzeria, activités de fumage, etc.) a ainsi été discutée. Un circuit de récupération du bois disponible pourrait aussi être mis en place pour valoriser la ressource, comme on le fait pour collecter les déchets. A l'heure actuelle, le volume de traitements des déchets verts semble suffisant pour satisfaire la demande de la population de notre territoire.

Plus de bacs de tri : bois palette, ferraille, batterie et papier pourrait aussi être installés.

Des initiatives peuvent aussi être étudiées comme la foire à l'auto « tout à 15€ »⁷.

² Article Les échos (16 novembre 2011) : <http://www.en-liens.fr/2011/11/16/crozon-une-recyclerie-solidaire/>

³ Site de l'entreprise Cellaouate : <http://www.cellaouate.com/index.html>

⁴ Site de l'entreprise Yprema : http://www.yprema.fr/index.php?rub=notre_societe

⁵ Article : <http://www.envirojob.fr/infos/secteurs/95/Comment-monter-une-recyclerie->

⁶ Site du réseau des ressourceries : <http://ressourcerie.fr/Agir-Ensemble/Creer-une-Ressourcerie>

⁷ Sites : <http://www.lafoirea15euros.fr/> ou <http://www.careco.fr/index.php?p=page&id=860>

3. Le projet VELO du PNRA

Le PNRA lance son projet VELO (« Vers un Eco-système Ecologique Local ») qui prendra la nouvelle appellation (« Co-Produire en Armorique ») pour plus de lisibilité. Il s'agit de trouver des points de mutualisation et des synergies entre les entreprises installées en ZAE sur le périmètre du Parc afin que les déchets des uns soient les ressources des autres. Il en ressort une notion d' « économie circulaire ».

Le pré-diagnostic du projet est réalisé, la phase de diagnostic est en cours. En attente des résultats du projet pour voir dans quelle mesure la CCAM peut accompagner les entreprises en ZAE.

PARTIE 2. Le bois énergie

Le bois breton, jusqu'alors sous-valorisé, peut permettre de développer deux filières d'activité : la filière bois-énergie et la filière construction. Aujourd'hui, la filière bois-énergie est en plein essor, mais la filière bois-construction est encore insuffisamment valorisée.

1. Intervention de l'ALE du Pays de Brest : Ener'gence

Le potentiel annuel de bois est de 527 000 tonnes en Bretagne (dont 70 000 tonnes dans les forêts publiques selon l'ONF), 136 000 tonnes en Finistère et de 36 900 à 66 000 tonnes sur le Pays de Brest (selon les données de l'ONF et ORPF).

Par ailleurs, un million d'inserts ont été installés en Bretagne qu'il faut alimenter. Il faut aussi tenir compte du développement d'une « économie parallèle » autour de la ressource bois.

Il devient donc nécessaire de structurer la filière bois-énergie sur le territoire (Cf. 2.2.) pour en maîtriser les coûts. En effet, du fait de l'augmentation de la demande en bois, la ressource risque de subir davantage de pression et les prix d'évoluer à la hausse.

A titre d'information, Ener'gence a fait une étude du potentiel bois-énergie sur la CC de la Presqu'île de Crozon. Celle-ci a un potentiel de 5 000 tonnes de bois sur son territoire pour un besoin actuel évalué à 300 tonnes de bois/an (étude 2014, Ener'gence). Elle a choisi de développer sa filière en régie. Un réseau de chaleur alimentera à la fois l'Institut Médico-Educatif (IME), la future salle polyvalente et la future piscine. Le besoin en bois s'élèvera alors à 1 500 tonnes/an. Elle est donc excédentaire en ressource bois et peut la valoriser.

↳ Rencontre à programmer avec le directeur de la CCPC

Le Finistère étant en « bout de territoire » français, nous avons un avantage relatif pour structurer la filière et en maîtriser les coûts. La difficulté est que nous avons deux types de forêts : publique et privée. La forêt publique est gérée par l'ONF (soit près de 70 000 tonnes de bois), mais le reste est du ressort des propriétaires privés. Pour pouvoir exploiter et gérer la ressource durablement, il faudrait donc nouer des partenariats avec des entreprises (ex : NobelSport) ou des particuliers.

↳ L'ONF est capable de chiffrer à 5 ans le potentiel de forêt publique sur le territoire de l'Aulne Maritime (Marc Pasqualini). Quid utilisation du SIG ?

2. Structurer une filière bois locale

Cf. Filière_bois-énergie_Taranis_Morlaix-Communauté.pdf

<http://www.reseau-taranis.fr/ressources/category/15-documents-des-rencontres?download=35:presentation-filiere-bois-morlaix-co>

A l'heure actuelle, il existe une chaudière bois au Faou, gérée en régie par le PNRA, qui consomme 300 tonnes de bois par an pour 27 000€. Une nouvelle chaudière est en cours de construction à Quimerch. Le tonnage en bois nécessaire sera équivalent au projet de chaudière de la CC de Landerneau-Daoulas, soit 1 500 tonnes/an.

Il semblerait intéressant de mutualiser un poste d'animation locale entre les 3 CC Aulne Maritime, Presqu'île de Crozon, Landerneau-Daoulas et le PNRA pour structurer et pérenniser la filière bois-énergie. LEADER propose même une ligne de financements.

En effet, bien qu'il soit préférable que la filière se structure à l'initiative d'associations ou de particuliers (ex : création d'une CUMA⁸, SCIC⁹ ou SCOP¹⁰), la collectivité peut initier le projet de structuration de l'offre. L'idée serait éventuellement de créer une plateforme offre/demande, qui nécessite donc une animation de la part de la collectivité.

Il peut être intéressant aussi de communiquer sur le bois dans le bulletin communautaire.

Différentes formes de bois peuvent être valorisées : bois d'opportunité (élagage, tempêtes), de bocage, de culture énergétique (paillage, bois déchiqueté, bois bûche), de construction (bois d'œuvre), mais aussi les déchets verts (encore très peu valorisés).

PARTIE 3. Réunion suivante

Le travail du 31 avril portera sur la préparation des fiches-actions.

**Rendez-vous le mardi 14 avril 2015
de 18h30 à 20h30 à la CC Aulne Maritime (petite salle)**

Ordre du jour

1. Poursuite des fiches-actions

Merci de bien vouloir noter par ailleurs :

- ↳ Journée portant sur l'économie collaborative le lundi 27 avril 2015. Partenariat avec l'association Collporterre pour l'organisation de trois visites : la recyclerie de Crozon, le groupement de producteurs Goasven à Logonna-Daoulas, l'habitat partagé Ecocum à Loperhet.
- ↳ Prochain comité technique le lundi 27 avril 2015 de 18h00 à 20h00 (prévoir un rapporteur)
- ↳ Rendez-vous avec la CC de la Presqu'île de Crozon le mercredi 27 mai 2015 concernant leurs politiques durables. Visites et entretiens autour de la filière bois-énergie, du « verger » de captage, de l'éco-pâturage, du « management durable », etc.

⁸ CUMA = Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole ; exemple : Pays du Mené

⁹ SCIC = Société Coopérative d'Intérêt Collectif ; exemple : Morlaix/Pleyben et Quimperlé/ SCAER

¹⁰ SCOP = Sociétés Coopératives et Participatives dans laquelle la collectivité peut prendre part.